

JOURNAL SPÉCIAL DES SOCIÉTÉS

Mercredi 29 décembre 2021 – numéro 92 Journal Officiel d'Annonces Légales, d'Informations Générales, Juridiques, Judiciaires et Techniques depuis 189



Guerre économique : L'industrie française est en danger, que faire ?

Fin novembre 2021, Marie-Noëlle Lienemann, sénatrice (Paris), proposait au palais du Luxembourg un colloque sur le thème de la guerre économique. Avec un ensemble de sénateurs, elle avait déjà déposé au printemps une proposition de loi, actuellement entre les mains de la commission économique du Sénat, sur la création d'un programme national d'intelligence économique. Celui-ci entend définir des objectifs, leur allouer des moyens, et déterminer le rôle des territoires, de la société civile et de l'État dans cette action collective. La parlementaire estime que la question de l'avenir de l'industrie française, plus que sa seule ré-industrialisation, est un des enjeux majeurs de la période. Beaucoup de Français ont pris conscience de la faiblesse de nos capacités en termes de production, d'emploi, de rayonnement, mais aussi d'indépendance et de souveraineté. L'expérience de la pandémie de Covid-19 nous l'a prouvé ; les sociétés, les savoir-faire, les technologies disparus peuvent s'avérer essentiels postérieurement. La thèse du pays

« terre de services et vierge d'usine » n'a pas survécu. Confrontée à cette crise, elle a montré l'étendue dangereuse de son insuffisance. Alors, si les esprits ont évolué, encore faudrait-il que l'idée se concrétise en actes. Quand une entreprise ferme, la mobilisation demeure bien locale. Comment s'organiser pour en empêcher la perte, en favoriser la mutation, la survie face aux prédateurs ? La guerre économique se déploie à tous les niveaux par une multitude d'acteurs. La Chine et les États-Unis sont souvent cités, mais les multinationales aussi considèrent qu'elles mènent un combat entre elles. Préserver nos manufactures, en bâtir à nouveau, exige plus que de la volonté dans l'environnement concurrentiel dur de la mondialisation. Pour Marie-Noëlle Lienemann, une structure politico-économico-administrative est nécessaire en vue de conduire une stratégie nationale opérante, exactement comme d'autres pays le font déjà et mettent en œuvre des outils de conquête industrielle.

C2M

Experts-comptables de Paris :
Parcours de la transformation - p.14
ORDRE DES EXPERTS-COMPTABLES

Victimes de violences :
Entretien avec le procureur Erick Maurel - p.8



Journal habilité pour les départements de Paris, Yvelines, Essonne, Hauts-de-Seine, Seine-Saint-Denis, Val-de-Marne et Val-d'Oise — Parution : mercredi et samedi
8, rue Saint Augustin — 75002 PARIS — Internet : www.jss.fr

Téléphone : 01 47 03 10 10
Télécopie : 01 47 03 99 00
E-mail : redaction@jss.fr / annonces@jss.fr

L'industrie française est en danger, que faire ? Quelles sont nos armes dans les nouvelles guerres économiques ?

Sénat, 20 novembre 2021

Pour cette séance de débats, Marie-Noëlle Lienemann, sénatrice de Paris, a réuni autour d'elle élus, enseignants membres de la société civile et hauts fonctionnaires. Le consensus semblait général, pour dire à quel point notre pays a besoin de s'armer et d'adopter un comportement pragmatique en matière d'intelligence économique.

En introduction, Ali Laïdi, docteur en sciences politiques, nous donne sa définition de la guerre économique : c'est l'utilisation de moyens déloyaux et/ou illégaux pour préserver ou conserver un marché. Elle existe à la fois en temps de paix et en temps de guerre. Elle s'observe sous forme de violences dans le champ de la compétition économique. Or, d'un point de vue théorique, d'après l'enseignement néoclassique, la compétition économique se conçoit comme intègre. « *En vérité elle ne l'a jamais été. Malheureusement, les responsables politiques n'ont pas adhéré au concept de guerre économique jusqu'à présent* », regrette Ali Laïdi.

Paradoxalement, la France est en retard sur la question alors qu'elle est la première à avoir conceptualisé la guerre économique. Ses militaires, tandis que le conflit de 14-18 s'embourbait, ont inventé, de mener à l'Allemagne, une guerre économique. Ils en ont posé les principes et y ont même formé nos alliés. Nos amis anglo-saxons ont continué à réfléchir sur cette science après l'armistice, nous point. La guerre économique n'est pas liée à un cadre idéologique libéral, marxiste ou autre, c'est une intelligence à laquelle les gouvernements et les multinationales allouent parfois des fonds dans leur histoire. En 1993, Warren Christopher, secrétaire d'État



Vincent Desroches, Marie-Noëlle Lienemann et Régis Portalez

américain, explique sa vision au congrès américain. Pour lui, il faut des moyens équivalents à ceux consacrés à la lutte contre l'URSS pendant la Guerre froide pour se battre dans l'hyper compétition économique naissante. Dans son sillage, la Chine a réagi de même, tandis que les Européens ne changeaient rien. Ainsi, les Chinois, partis de zéro, par exemple dans le secteur nucléaire civil, nous ont dépassés sur les centrales de quatrième génération. Pour sa part, en 2010, le Japon s'est doté du poste ministériel de la « sécurité économique »... La France et l'Europe ont du retard. Nos élites universitaires, économiques, politiques n'ont pas appréhendé le sujet. Le pouvoir à Bruxelles se règle actuellement avec des textes relatifs à la prolifération nucléaire, au changement climatique, ou encore à l'immigration. La sécurité économique y brille par son absence. Tout juste se cantonne-t-elle à de la défense commerciale.

ATAQUES D'HIER ET D'AUJOURD'HUI

Trois axes ont structuré la pensée européenne sur la notion de sécurité des activités : l'espionnage industrie, le pillages technologiques et la prédation économique. S'agissant du pillage Christian Harbulot, directeur de l'École de guerre économique, précise qu'il l'Occident a subi tour à tour les assauts de l'Union soviétique, du Japon et en de la Chine. Les informations n'ont pas été volées spécifiquement par les agents de renseignement de ces nations étrangères. Plus simplement, elles ont été fournies par des citoyens de notre pays ou par des étudiants étrangers. Par ailleurs nous sommes candides. Qui recense les conséquences des agressions contre notre système économique ? Que l'académie étudie la prédation en France. La nuisance se présente sous de multiples visages : destruction d'entreprises, revente ; perception de fonds publics ou de subventions européennes par

valoriser une concurrence parasite ; achat de ses sous-traitants pour assiéger un concurrent ; piratage de brevets ; détournement de propriété intellectuelle. Aujourd'hui, tous ces types de manœuvres classiques se répètent, mais la version contemporaine de la guerre économique se pratique à coup d'encercllement cognitif. Ce processus informationnel vise à affaiblir, assujettir, ou à soumettre des adversaires via une domination mentale sur l'opinion publique. L'auteur d'une telle démarche fait le nécessaire pour ne pas ressembler à un conquérant. Il évite toute assimilation à un ancrage national pour ne pas être diabolisé non plus (GAFAM). Il se construit une légitimité de bienfaiteur utile pour la survie de la civilisation ou d'écologiste à respecter (même s'il arme des fusées à dessein de profits). Il identifie des points externes d'appuis potentiels pour affaiblir sa cible et recherche ainsi un accroissement de sa puissance de frappe. Par exemple, actuellement, des entités désirent commercialiser à travers le monde des substituts à la viande, « pour venir en aide à la population mondiale » et « pour mieux la nourrir à l'horizon 2050 ». Au-delà de ce discours raisonnable pour un concurrent sur un marché, le nouveau venu se présente comme quelqu'un d'utile parce que l'ancienne filière « ne serait pas capable » de faire pareil. Les substituts à la viande émanent d'une technologie en phase de conquête du marché de l'alimentation sur un de ses produits majeurs. La filière traditionnelle ne semble pas voir arriver l'invasion, ni être formée pour y résister. Autre point d'attaque, l'expertise permet de déstabiliser le secteur parce que, écoutée pour son savoir, elle est fondée à en révéler les défauts. Les experts jouent là un rôle important et inhabituel puisque, la plupart du temps, ils restent neutres. Enfin, la société civile, les ONG s'impliquent et (d)énoncent des vérités. C'est le cas de l'association L214 et de ses vidéos choc sur la maltraitance des

animaux. Ces dernières révèlent certes de vraies tortures avec un style cru militant, mais les donateurs qui financent grassement l'association – permettant l'explosion de son rayonnement – n'ont-ils aucun lien avec les promoteurs de substitut à la viande ? s'interroge Christian Harbulot. Il est difficile de distinguer toutes les dimensions d'un tel théâtre d'opération à but de conquête économique. En tout cas, il ne passe pas par les services de renseignement d'un pays, mais uniquement par des voies privées. L'encercllement cognitif, on le voit, lance un ensemble d'assauts de diverses formes, portés par tous les vecteurs alliés utilisables et diffusés le plus largement possible sur les médias. La filière viande traditionnelle était loin d'imaginer devoir affronter ce genre de concurrence agressive. La surprise est totale pour ce secteur où les professionnels avaient jusqu'ici plutôt tendance à échanger paisiblement. Dans la logique d'une guerre économique, le plus fort sur le plan de l'information n'est pas celui qu'on pense, le grand groupe avec ses finances et ses relations. Dans la démarche contemporaine d'encercllement cognitif, l'agresseur se présente comme bienfaisant, il fait révéler des scandales par autrui, sans apparaître, et ne divulgue jamais ses intentions expansionnistes.

PROTÉGER LA RECHERCHE ACADÉMIQUE

André Gattolin, sénateur de Hauts-de-Seine, a été rapporteur de la mission d'information sur les influences étatiques extra-européennes dans le monde universitaire et académique français, et sur leurs incidences. Il explique que pendant des années, les délégations chinoises ont trouvé avec la France un pays ouvert. La concernant, nos responsables de l'intelligence économique et nos services de renseignement n'avaient pas l'attention des élites politiques ni économiques. Pourtant, la suspicion au sein de l'opinion

VIE DU DROIT

L'industrie française est en danger, que faire ? 2

AGENDA 6

INTERVIEW

Entretien avec le procureur Erick Maurel :
« Le but était de recenser, dans un seul et même ouvrage, les différents outils d'accompagnement mis en place pour les victimes de violence » 8

ÎLE-DE-FRANCE

- Le 95 renforce sa lutte contre la mortalité périnatale 10
- Appel aux dons pour restaurer l'Église millénaire de Sartrouville 11
- Palmarès 2021 du Prix citoyen 12
- Un futur campus numérique à Meudon 12
- Création d'une Zone à Faibles Émissions mobilité. 13
- L'Ordre des experts-comptables de Paris accompagne la profession dans sa mutation . 14
- L'assemblée départementale a voté le nouveau budget pour 2022 14

ANNONCES LÉGALES 15

JOURNAL SPÉCIAL DES SOCIÉTÉS
anciennement
LES ANNONCES DE LA SEINE

Éditeur : S.P.P.S.
Société de Publications et de Publicité pour les Sociétés SAS
8, rue Saint Augustin – 75080 PARIS cedex 02
R.C.S. PARIS 552 074 627
Téléphone : 01 47 03 10 10 — Télécopie : 01 47 03 99 00
Internet : www.jss.fr — e-mail : redaction@jss.fr

Directrice de la publication : **Myriam de Montis**
Directeur de la rédaction : **Cyrille de Montis**
Secrétaire générale de rédaction : **Cécile Leseur**

Commission paritaire : 0622 1 83461
I.S.S.N. : 2491-1897
Périodicité : bihebdomadaire (mercredi/samedi)
Imprimerie : SIEP – ZA les Marchais 77590 Bois le Roi



Vente au numéro : 1,50 €
Abonnement annuel papier : 99 €
Abonnement annuel numérique : 55 €
COPYRIGHT 2021
Sauf dans les cas où elle est autorisée expressément par la loi et les conventions internationales, toute reproduction, totale ou partielle du présent numéro est interdite et constituerait une contrefaçon sanctionnée par les articles 425 et suivants du Code pénal.

publique a toujours existé vis-à-vis de cette nation et de son gouvernement. La République populaire de Chine expose l'image d'un pays moderne, florissant, à la pointe de la technologie, en occultant la réalité de la vie quotidienne, des contraintes absolues sur les libertés, des surveillances et des disparitions forcées (autour de 2 000 par an). « *J'ai été rapporteur de cette mission. Nous avons découvert des universités sous pression, fortes d'influences extra-européennes. D'autres pays, notamment anglo-saxons, vivent la même chose. L'influence peut se transformer en ingérence, en captation illégale, voire en vol pur et simple d'informations scientifiques et technologiques.* » La mission concentrée sur le monde universitaire n'a pas particulièrement couvert le champ des entreprises. Elle établit la multiplicité des formes d'influence et l'action systématique d'un pays avec des moyens importants : la Chine.

Un des objectifs de certains pays consiste à orienter le narratif qui est transmis par les autres sur lui. Ils se montrent attentifs à faire diffuser l'image d'une population responsable, adepte, comme l'Union européenne, du multilatéralisme, engagée dans la lutte contre le changement climatique, etc. Ainsi, aujourd'hui sous pression, des enseignants en géopolitique, en sciences politiques, ou des sinologues disent s'autocensurer lorsqu'ils s'expriment sur la vie en Chine. Pour les auteurs de critiques, les conséquences directes au premier degré seront : pas de visas ni de voyage sur place, et inaccessibilité à certaines sources. Au second degré, des menaces peuvent également toucher les établissements universitaires dont les laboratoires coopèrent avec le pays. En-dehors de la France, là où des droits d'inscription et de scolarité différenciés ont été instaurés pour les étrangers, une quantité suffisante d'étudiants chinois arrive à peser sur les ressources financières de l'université. L'enseignement supérieur français reste largement public et n'a

pratiquement pas adopté ce principe, ce qui, somme toute, l'a protégé d'une dépendance pécuniaire externe. Des instruments de contrôle ont été mis en place depuis quatre ans. Des hauts fonctionnaires chargés de la défense et de la sécurité ont été nommés dans les ministères et dans les universités. Un système de déclaration des partenariats avec les établissements extra-européens a vu le jour auprès du ministère de l'Enseignement supérieur de la Recherche et de l'Innovation et du ministère de l'Europe et des affaires étrangères. On peut toutefois regretter que le ministère de l'Économie et des Finances, celui des Armées et celui de l'Intérieur ne soient pas consultés. Depuis le 1^{er} janvier 2019, sur 970 demandes, 63 ont fait l'objet d'un rejet. Signalons enfin que nombre d'universitaires ne soupçonnent même pas l'existence de fonctionnaires sécurité défense, de référents déontologie, et de référents intégrité scientifique au sein de leur propre campus.

DISPOSITIF ET ACTION DE L'ÉTAT

« *L'État met en place des méthodes de protection et de défense. Mais il pourrait devenir offensif, anticiper et cesser d'être simplement réactif* » indique Vincent Desroches, chef du pôle protection du potentiel scientifique et technique et contre l'ingérence économique au sein du secrétariat général de la défense et de la sécurité nationale (SGDSN). Espiègle, il ajoute qu'il a promis à sa hiérarchie qu'il n'emploierait pas dans son exposé les mots Russie, Chine, États-Unis, Allemagne, Italie, Australie, Corée du nord, Turquie, etc.

Le SGDSN, service du Premier ministre, travaille en liaison étroite avec le président de la République. Une de ses missions est d'assurer le secrétariat des conseils de défense et de sécurité nationale. Par ailleurs, il assure une

mission de coordination interministérielle sur un ensemble de sujets. Il peut s'agir des intérêts fondamentaux de la nation, du pilotage de dispositifs interministériels de sécurité défense (comme la protection du secret défense et celle du classifié), de la protection du patrimoine scientifique et technique ou encore de la mise en place des plans gouvernementaux (vigipirate, piranet). Le SGDSN englobe des sous-groupes : agence nationale de la sécurité des systèmes d'information (ANSSI), opérateur des systèmes d'information interministériels classifiés (OSIIC), service de vigilance et de protection contre les ingérences (Viginum), protection et sécurité de l'État (PSE), et affaires internationales stratégiques et technologiques (AIST). La politique de sécurité économique définie en 2019 pose deux objectifs. D'abord, il faut être capable de mieux protéger les pépites nationales (technologies sensibles) et encore de mieux les promouvoir. « *Ne nous voilons pas la face, il existe un continuum de la compétition à la confrontation. La frontière entre temps de paix, temps de crise, temps de guerre a disparu* », précise Vincent Desroches.

En matière cyber, chaque année, l'ANSSI enregistre environ 3 000 signalements émanant d'entreprises et de ministères qui pensent avoir été attaqués. Sur ces déclarations, environ 900 incidents sont effectifs. Parmi eux, 30 donnent lieu à une opération de cyber défense. Dans ce cas, la cible durement touchée peut être mise sous tutelle. Le nombre de victimes a été multiplié par quatre entre 2019 et 2020. « *Oui, certains États utilisent le vecteur cyber comme arme de déstabilisation de masse* », affirme Vincent Desroches. « *C'est-à-dire qu'ils pilotent plusieurs actions hostiles simultanées à différents endroits pour saturer les*

« moyens de réponse de l'entité visée. La cybercriminalité, véritable fléau, est parfois associée à des gouvernements. La déstabilisation s'opère aussi par le sabotage d'infrastructures vitales, comme par exemple les pipelines américains au début du mandat de Joe Biden. »

Sur le volet lié aux actions hostiles en matière de sécurité économique la menace est omniprésente. Actuellement, environ 40 alertes d'action de prédation sont enregistrées chaque mois contre des acteurs stratégiques français. La moitié concerne des rachats ou des prises de participation par des investisseurs étrangers qui vont lentement orienter la gouvernance de l'entreprise, et/ou piller progressivement son savoir-faire, et/ou la tuer. Un tiers s'intéresse à la captation de propriété intellectuelle. 10 % concernent des cas d'actions juridiques extraterritoriales.

Au total, depuis 18 mois, les services ont traité 700 alertes, 30 opérations de cyber défense de l'ANSSI, et une vingtaine de réactions de contre-ingérence économique. La mise en place d'une task force pour une mission de contre ingérence économique se produit soit si une entreprise se trouve en position critique sous le feu d'une attaque, soit suite à une demande politique. « *En ce moment, une grande compagnie, un de nos fleurons, subit des attaques multiples de la part de deux États de connivence. Cette affaire illustre parfaitement la façon dont les sociétés européennes sont ciblées par des coalitions de pays. La réponse adéquate finira par devenir européenne à 'un moment donné* » augure le haut fonctionnaire.

Les services de l'administration échangent leurs informations. Les données collectées sont utilisées dans le cadre de la stratégie de réponse à des ingérences pour aider les victimes à mieux faire face. Elles servent même



en amont à prévenir une société implantée sur un marché extérieur qu'un concurrent est en train de se positionner. Dans le domaine cyber, une organisation - le Centre de coordination des crises cyber (C4), créée en 2018 - analyse les cas d'attaque sous l'angle de l'agresseur et non pas sous celui de la gestion des impacts. Elle le cible et détermine des leviers de réponse pour le dissuader et éviter qu'il recommence. Elle lui fait savoir qu'il a été reconnu. Le C4 dépend directement du conseil de défense et de sécurité (CDS). Sur la sécurité économique, un équivalent au C4 existe, mais Vincent Desroches n'est pas autorisé à le citer, précisant : « *sachez que 90 % de mon travail, c'est du classifié* ». Dans le domaine de la sécurité économique, nous sommes dotés depuis 2018 d'une enceinte présidée par le secrétaire général de la défense et de la sécurité nationale. Cette agence a pour but de traiter les cas d'ingérences économiques les plus graves et d'entériner des stratégies de réponse. Jusqu'à maintenant, l'action de la France est plutôt sur une ligne réactive de défense et de protection. Le schéma demeure : détecter la prédation, l'analyser, répondre.

Idem pour les cyberattaques. Mais est-ce que le défensif seul suffira à faire prospérer ou plus modestement à maintenir les intérêts fondamentaux de la nation ? L'accroissement de la puissance par l'économie se constate, encore faut-il se montrer proactif, voire conquérant.

Respecter scrupuleusement la loi n'exclut pas la ruse. Certains dispositifs, avec l'aval de la direction générale du Trésor, permettraient de faire de la sécurité économique comme d'autres pays le font déjà. Une attitude offensive débiterait par la capacité à se projeter sur les marchés extérieurs, à capter des subventions, à rééquilibrer des rapports de force économiques, et à accroître nos zones d'influence. Un tel programme suppose d'entrer dans la compétition informationnelle et de développer une politique diplomatique de combat, estime Vincent Desroches.

UNE FLAGELLATION REDONDANTE

X-Alternative est une association qui regroupe 220 anciens élèves de l'école polytechnique. Elle organise des conférences et rédige des notes dont une récente porte sur les raisons de la désindustrialisation. Régis Portalez,

Agenda

||| Vie du droit



AIX-MARSEILLE UNIVERSITÉ, UMR 7318, CERIC

L'affaire du siècle, une chance pour le climat ?
6 janvier 2022

Faculté de droit et de science politique
Salle des Actes

5, avenue Robert Schuman 13100 Aix-en-Provence
inscription.colloque.ceric@gmail.com
https://facdedroit.univ-amu.fr/actualites?target_id=220#Recherche-674
2021-4344

FACULTÉ DE DROIT ET DE SCIENCE POLITIQUE AIX-MARSEILLE UNIVERSITÉ

L'unité européenne face à ses racines
10 janvier 2022

Faculté de droit et de science politique
3, avenue R. Schuman Salle des Actes
Espace René Cassin 13628 Aix-en-Provence
Renseignements : 04 86 91 42 21

martine.perron@univ-amu.fr
<https://dice.univ-amu.fr/fr/dice/ceric/seminaire-du-dice-lunite-europeenne-face-a-ses-racines>
2021-4336

ORDRE DES AVOCATS DE PARIS ET GRIDAUH

La « Loi climat et résilience »
et le droit de l'urbanisme

14 janvier 2022
Maison du barreau

2, rue de Harlay auditorium 75001 Paris
gridauh2@univ-paris1.fr
<http://www.gridauh.fr/fr/node/13592>
2021-4339

UNIVERSITÉ PARIS 2 PANTHÉON-ASSAS, DOGMA, IHEI

Parenté, mœurs et droit
17 janvier 2022

Université Paris 2 Panthéon Assas Institut Cujas
12, place du Panthéon 75231 Paris
dogma@u-paris2.fr

<https://www.u-paris2.fr/fr/recherche/centres-de-recherche/>
2021-4325

ÉCOLE DES HAUTES ÉTUDES EN SCIENCES SOCIALES

Le cas et la perplexité. Atelier de casuistique
juridique et morale
du 26 janvier 2022 au 25 mai 2022

École des hautes études en sciences sociales
10, rue Monsieur-le-Prince
Salle Alphonse-Dupront 75006 Paris
Renseignements : 01 49 54 25 25

<https://enseignements.ehess.fr/2021-2022/ue/12>
2021-4337

son co-fondateur, fait également partie d'une autre association, nommée Plan 2, qui répertorie les plans de licenciements en France. 370 ont été analysés par ses membres jusqu'à présent, dont certains montrant des opérations économiques assez louches. De 1974 à 2016, la France a perdu 2,3 millions d'équivalents temps plein dans l'industrie. Et sa part dans la valeur ajoutée nationale est passée de 23 à 11 %, souligne Régis Portalez, ce qui fait de notre pays le plus désindustrialisé d'Europe derrière la Grèce. Or, la demande ne s'est pas effondrée et représente toujours 30 % du besoin intérieur. Cela conduit au déséquilibre catastrophique de notre balance commerciale, à un chômage de masse impossible à résorber et à la dépendance de la nation pour de nombreux produits, notamment stratégiques. Récemment, la crise sanitaire a engendré une pénurie de masques, de principes actifs dans les anesthésiques, de psychotropes, etc. Aujourd'hui, des usines s'arrêtent par manque de fournitures ou de matières premières : boulons, vis, composants électroniques, acier, bois... Pourtant, avec un taux de marge de 40 %, les impôts de production et les charges ne sont pas seuls responsables de la désindustrialisation. En 2021, le taux de marge des entreprises a d'ailleurs atteint un record depuis 1945. Il faut plutôt chercher du côté des délocalisations, dont 50 % se font au sein de l'UE, dû à un dogme de la tertiarisation des années 80. Pour Régis Portalez, la première cause de déstabilisation de notre industrie vient de ceux qui ont vanté les mérites de l'industrie sans usine. Ce concept a précipité les fermetures, fait dévisser les cours en bourse, et finalement permis les démantèlements au profit de groupes étrangers. « Les directions des groupes perdus se trouvaient bien entre les mains de personnes physiques. Elles n'agissaient pas en marionnettes

de puissances externes. Elles ont décidé, fait les choses, obéissant à une idéologie mortifère pour la nation. Et les instances politiques ont aussi leur part de responsabilité dans ces défaites. »

Exemple avec MBF, une fonderie d'aluminium située dans le Jura : en 2016, un actionnaire anglo-italien rachète l'entreprise. Les clients (Renault et Peugeot) passent une commande importante. Pour y répondre, il faut investir, et donc le nouveau propriétaire engage l'intégralité des machines, des locaux, bref, tous les actifs de l'entreprise. Simultanément, il siphonne la trésorerie via le Luxembourg et ne laisse que des dettes. L'entreprise a été mise en liquidation. Les salariés ont monté un projet de reprise en SCOOP, mais les constructeurs automobiles clients ne veulent plus passer commande. En effet, entre temps, l'UE a décidé la fin de la voiture thermique en 2035. Les politiques ne se sont pas souciés des conséquences d'une telle décision et l'ont adoptée sans plan de reconversion pour les activités coulées...

Le co-fondateur d'X-Alternative avance ses solutions. Identifions les entreprises stratégiques, grands groupes ou PME et sécurisons leur capital rapidement. Une société comme STMicroelectronics, grand fournisseur de composants électroniques, est susceptible de se faire racheter par les Américains, les Coréens, les Chinois. Ce serait une catastrophe dont nos usines auraient du mal à se remettre. Utilisons le droit dont nous disposons. L'office des investissements étrangers peut s'opposer à une cession. La cession de Photonis, producteur de matériel de vision nocturne, à un fonds américain a été bloquée par un veto de l'État. Pourquoi pas pour Alstom, Alcatel, Technip ? À l'échelle européenne, faisons écrire les appels d'offres de la commande publique par le fournisseur qu'on souhaite voir remporter le marché ! L'Allemagne et les pays d'Europe de l'Est ne se gênent pas pour fonctionner ainsi.

Il suffit de mettre les clauses propices, environnementales, sociales, kilométriques. Nos juristes ont assez d'imagination pour faire aussi bien que nos voisins. Investissons véritablement dans la R&D, c'est-à-dire arrêtons de distribuer du crédit impôt recherche aux banques qui font des modèles de risque ou à la grande distribution qui va améliorer sa *supply chain*. Est-ce aux fonds publics de financer ce genre d'optimisation ? demande Régis Portalez. Redistribuer le CIR vers l'industrie paraîtrait une saine idée pour peu que la recherche soit menée en France. « *Nous devrions poursuivre et punir nos naufrageurs. Comment comprendre qu'un Patrick Kron (Alstom), qu'un Serge Tchuruk (Alcatel), qu'une Anne Lauvergeon (Areva) ne soient pas redevables devant la représentation nationale et les Français d'avoir liquidé des groupes littéralement systémiques et stratégiques ?* » Dernier conseil de l'intervenant : « *n'attendons pas du marché qu'il fasse seul les miracles qu'on attend. Il ne les fera pas. Il prend l'argent confié et ne le valorise pas forcément dans la direction qu'on voudrait, à moins de planifier. Les Américains, les Russes, les Chinois ne se gênent pas pour orienter l'économie de cette façon. Alors, cessons d'être naïfs. Les autres pays, même nos alliés, même nos voisins, ne sont pas nos amis. Ceux sont d'autres pays, avec leurs intérêts, pas les nôtres.* »

LE POIDS DE L'UE

La défense de notre économie et de notre industrie passe par l'Union européenne. L'UE, c'est la compétence exclusive en matière de politique commerciale vis-à-vis des États-Unis, de la Chine et du reste du monde. Elle décide de notre organisation dans le marché intérieur. Financements, règles de droit, stratégies, presque tout y est régi. Notre zone a plus de 200 milliards d'excédents commerciaux,



particulièrement avec les USA. Le risque pour les pays membres se résume à l'innovation, essentiellement dans les technologies numériques, estime Nicolas Ravailhe, expert en intelligence économique européenne. À l'échelle de notre continent, la France est un pays compétitif et productif. Cela n'empêche ni les délocalisations, ni les pertes d'emplois. Notre économie est prise en tenaille entre deux logiques opposées. La première consiste à produire et exporter, c'est l'attitude allemande. La seconde importe depuis des zones extra-européennes, l'Asie pour les Pays-Bas et la Flandre, et les États-Unis pour l'Irlande, et revend aux partenaires européens. La France n'a pas ce type de comportement offensif vis-vis des membres de l'UE. Une attaque se mène avec conjointement une stratégie politique, une expertise technologique, une exploitation du droit, des financements européens et des accords internationaux. Cette approche proactive nous manque. Notre pays a par exemple opté pour un traitement social de la crise sanitaire. Nos employés devaient éviter de réaliser trop d'heures pour bénéficier du chômage partiel quand, comparativement aux

Pays-Bas, les aides étaient distribuées aux entreprises justement si leurs salariés venaient travailler. Citons un exemple : l'étude menée pour l'UE sur les systèmes de recharge des véhicules électriques s'est vue allouer 500 000 euros. Siemens a obtenu ce financement. Or, une technologie que l'Union européenne finance fait ensuite l'objet d'une réglementation et devient le standard du marché intérieur. Après, nul litige de droit de la concurrence envisageable, l'ordo-libéralisme crée du monopole dans les textes et des autorisations de mise sur le marché. Pour le récipiendaire, la concurrence s'éteint. En France, des millions d'euros de crédit impôt recherche ou de subventions de l'agence de l'innovation sont ainsi perdus. Quant aux bornes de recharge estampillées UE, les sociétés qui pourraient industrialiser la solution devront payer des droits de propriété intellectuelle au créateur de la norme. Sinon, il faut accepter de laisser d'autres prendre le marché. Les Français n'utilisent pas profitablement la mécanique de l'Union européenne.

C2M

2021-8008